

TARIFS DEMI-PENSION

3ème TRIMESTRE 2023/2024

d'AVRIL à JUILLET 2024

ATTENTION : les demandes de changements ou d'annulations de forfait pour le T3 doivent être faites par mail avant le **19/04/2024**

TARIFS FORFAITS					
N.B. : Le choix du forfait vous engage pour TOUT le trimestre.					
6ème - 5ème - 4ème - 3ème	MONTANT FORFAIT	Montant FORFAIT avec aide/repas de 0,30 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 0,90 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 2,10 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 3,10 € *
Forfait 4 jours par semaine	170,10 €	157,50 €	132,30 €	81,90 €	39,90 €
Par prélèvement	(3 prélèvements) (mai, juin, juil.)	(3 prélèvements) (mai, juin, juil.)	(3 prélèvements) (mai, juin, juil.)	(3 prélèvements) (mai, juin, juil.)	(3 prélèvements) (mai, juin, juil.)
Forfait 3 jours par semaine	121,50 €	112,50 €	94,50 €	58,50 €	28,50 €
Par prélèvement	(3 prélèvements) (mai, juin, juil.)	(3 prélèvements) (mai, juin, juil.)	(3 prélèvements) (mai, juin, juil.)	(3 prélèvements) (mai, juin, juil.)	(3 prélèvements) (mai, juin, juil.)
Forfait 2 jours par semaine	85,05 €	78,75 €	66,15 €	40,95 €	19,95 €
Par prélèvement	(2 prélèvements) (mai, juin)	(2 prélèvements) (mai, juin)	(2 prélèvements) (mai, juin)	(2 prélèvements) (mai, juin)	(2 prélèvements) (mai, juin)
Forfait 1 jour par semaine	40,50 €	37,50 €	31,50 €	19,50 €	9,50 €
Par prélèvement	(1 prélèvement) (fév.)	(1 prélèvement) (mai)	(1 prélèvement) (mai)	(1 prélèvement) (mai)	(1 prélèvement) (mai)

* L'aide aux repas est allouée par le Conseil Départemental 34. Pour toute info : www.herault.fr/jeunesse/publications/aide-aux-repas

Repas occasionnel (hors forfait) ☎ **5,05** (pour l'année 2024)

MODALITES DE PAIEMENT

Par chèque	Avant le 19 avril 2024 , à l'ordre du "Régisseur de recettes" par courrier: Pays de l'Or Agglomération - Service D.P.- 300, Avenue Jacqueline AURIOL - Zone Aéroportuaire - CS 70040 - 34137 MAUGUIO CEDEX
	☎ remis au passage au self du collège
	☎ au service "Restauration" - 250, rue des Aramons - La Louvade - 34130 MAUGUIO Merci de noter au dos du chèque le NOM, Prénom et classe de l'élève
Par prélèvement automatique	Si le prélèvement automatique a déjà été mis en place, aucune procédure à faire, celui-ci sera reconduit pour toute l'année scolaire. ☎ Pour les nouvelles demandes, joindre une autorisation de prélèvement (téléchargeable sur le site de l'Agglomération du Pays de l'Or) + RIB Les prélèvements auront lieu avant le 10 de chaque mois pour le mois précédent. Le 1er prélèvement pour le 3ème trimestre se fera entre le 05 et le 10 mai 2024.
Par espèces	☎ Paiement possible à l'UPC Théo Luce - 250, rue des Aramons - La Louvade à MAUGUIO UNIQUEMENT sur rendez-vous au 04 67 29 31 73.
Paiement en ligne	Sur application ou sur Internet ☎ Modalités téléchargeables sur le site de l'Agglomération du Pays de l'Or : (https://www.paysdelor.fr/vie-quotidienne/restauration/inscription-demi-pension-college/)
Badges	. Le premier badge est gratuit et valable pour TOUTE LA SCOLARITE AU COLLEGE et il est indispensable au passage du self (les élèves n'ayant pas leur badge passeront systématiquement à la fin du service). . En cas de perte, de détérioration ou de vol, les frais administratifs pour le renouvellement des badges s'élèvent à 8,00 €